



Elevage



Pixel@Poivre - 1^{ère} édition : 06/09



Conseil aux entreprises :
Stratégie



Conseil aux entreprises :
Technico-économique



Gestion administrative
et de l'information



Aménagement
du territoire
et développement local



Animations :
rejoignez les groupes



Formation



Agro-environnement



Bâtiment



Gestion du bois
et de la haie



Cultures & Fourrages
et produits cidricoles

Contrôle des déposes automatiques

Le contrôle des déposes automatiques permet d'évaluer l'homogénéité du réglage des déposes automatiques d'une installation de traite.



Les atouts clés

- Vérifier l'homogénéité des réglages des postes de déposes automatiques sur l'installation.
- Communiquer les éléments pour un réglage optimum des déposes automatiques.
- Aboutir à une traite de qualité pour votre troupeau.



Ce que nous vous proposons

- La mesure de trois paramètres de fonctionnement des déposes automatiques :
 - La temporisation initiale: durée pendant laquelle la dépose est inactive en début de traite.
 - La durée du cycle de dépose en simulant une fin de traite : c'est la mesure du moment où intervient la dépose du faisceau trayeur.
 - Le niveau de vide résiduel: c'est le niveau de vide mesuré dans le manchon au moment de la dépose du faisceau trayeur.
- Un conseil pour un réglage optimum correspondant au troupeau.

Public

- Tous les producteurs de lait souhaitant un contrôle des déposes automatiques sur leur installation de traite par un organisme indépendant.

Les +

- L'utilisation d'un matériel spécifique mis au point par l'institut de l'élevage.
- Une méthode officielle reconnue par le COFIT (Comité Français Interprofessionnel pour les Techniques de production du lait).

A savoir

- Le contrôle des déposes automatiques peut être réalisé en option au contrôle CERTITRAITE sur les nouvelles installations.



Résultats

Fiche contrôle "CONTRÔLE DES DÉPOSES AUTOMATIQUES" remise à l'éleveur faisant état :

- De l'ensemble des mesures effectuées.
- Des interventions réalisées ou à réaliser.
- Des conseils pour améliorer l'installation ou pour optimiser son utilisation.

Chambre d'Agriculture de la Manche
Maison de l'Agriculture
Avenue de Paris - 50000 SAINT-LÔ Cedex
Nord Manche : Tél. 02 33 95 46 00
cotentin@manche.chambagri.fr
Centre Manche : Tél. 02 33 19 02 60
bocage@manche.chambagri.fr
Sud Manche : Tél. 02 33 79 41 70
baie@manche.chambagri.fr
www.manche.chambagri.fr

